

PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOVERNEMENT

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES
DU MERCREDI 15 OCTOBRE 2008

Le Conseil des Ministres s'est réuni en session ordinaire, le mercredi 15 octobre 2008 dans sa salle de délibérations au Palais de Koulouba sous la Présidence de Monsieur Modibo SIDIBE, Premier ministre, Chef du Gouvernement.

Après examen des points inscrits à l'ordre du jour, le Conseil a pris les décisions suivantes :

AU CHAPITRE DES MESURES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES :

AU TITRE DU MINISTERE DE LA SANTE :

Le Conseil des Ministres a adopté des projets de textes relatifs à la création, à l'organisation et aux modalités de fonctionnement du Centre de Recherche et de Lutte contre la Drépanocytose.

La drépanocytose, également appelée anémie falciforme est une maladie génétique, héréditaire, qui touche les globules rouges du sang et dont les manifestations sont notamment des crises douloureuses intenses et brutales dans une partie du corps, une anémie régénératrice, des infections fréquentes et des complications chroniques comme les insuffisances rénales ou respiratoires.

Elle est la maladie génétique la plus répandue dans le monde avec environ 50 millions de personnes atteintes.

En Afrique subsaharienne, elle touche entre 200 000 et 300 000 naissances par an dans sa forme grave.

Au Mali, le taux de prévalence de la maladie est estimé à 11% et le nombre de naissances de sujets atteints qui auront besoin d'une prise en charge médicale spécifique est évalué, chaque année, entre 5 000 et 6 000. Le taux de mortalité de la maladie est de 50% avant l'âge de 5 ans en l'absence de soins appropriés.

En raison des sérieux problèmes sanitaires, humains et sociaux qu'elle pose, la drépanocytose a été reconnue comme priorité de santé publique dans le monde par plusieurs instances internationales dont l'Union Africaine et l'UNESCO en 2005 et l'OMS en 2006.

La création, à travers l'adoption des présents projets de textes, d'un Centre de Recherche et de Lutte contre la Drépanocytose traduit la volonté du Gouvernement d'apporter une réponse adéquate à ce problème de santé publique en mettant en place une structure spécifiquement dédiée à la maladie.

Le Centre aura la mission de promouvoir la recherche, d'assurer la formation du personnel médical et de contribuer à la lutte contre la drépanocytose en développant des actions à cet effet.

Il va ainsi contribuer à améliorer la qualité de la prise en charge et l'espérance de vie des drépanocytaires.

AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE :

Le Conseil des Ministres a adopté les projets de textes relatifs à la ratification de l'Accord de prêt, signé à Bamako le 25 septembre 2008, entre la République du Mali et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) pour le financement partiel du Plan National de Réponses aux Difficultés Alimentaires.

Par le présent Accord, la Banque Ouest Africaine de Développement accorde à notre pays un prêt d'un montant de 1 milliard 662 millions de FCFA environ.

Le prêt va contribuer au financement du Plan National de Réponses aux Difficultés Alimentaires qui s'inscrit dans le cadre des actions entreprises par le Gouvernement pour lutter contre la crise alimentaire, liée à la forte hausse des prix des produits de première nécessité.

Le Plan vise à atténuer les effets de la flambée des prix des produits agricoles sur les populations des communes en difficulté économique des régions de Kayes, Koulikoro, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal en améliorant l'accessibilité aux denrées alimentaires et en rétablissant les facteurs de production.

Il est prévu dans le cadre de ce plan notamment les actions ci-après :

- la réhabilitation de 29 barrages du plateau dogon endommagés par les inondations ;
- la réhabilitation de puits maraîchers et de puits pastoraux ;
- la fourniture d'intrants et d'équipements agricoles pour les cultures maraîchères et céréalières dans le plateau dogon et les autres zones déficitaires ;
- la reconstitution du stock national de sécurité et la poursuite de la constitution du stock d'intervention de l'Etat ;
- l'appui aux populations en difficulté alimentaire et aux cantines scolaires.

AU TITRE DU MINISTERE DU LOGEMENT, DES AFFAIRES FONCIERES ET DE L'URBANISME :

Le Conseil des Ministres a adopté :

1°) Un projet de décret portant affectation d'une parcelle de terrain au Médiateur de la République.

La parcelle de terrain dont il s'agit est sise à Gao dans la zone de Bureaux. Elle fait l'objet du Titre Foncier n°1041 du cercle de Gao d'une superficie de 19 ares 12 centiares.

La parcelle est destinée à la construction des bâtiments devant abriter la Délégation Régionale du Médiateur de la République à Gao.

L'institution de Délégations Régionales du Médiateur de la République dans les chefs-lieux de région participe de la volonté de cette Autorité Administrative Indépendante de rapprocher ses services des administrés en vue d'un meilleur traitement de leurs réclamations.

2°) Un projet de décret portant affectation d'une parcelle de terrain au Ministère de la Culture.

L'affectation concerne la parcelle de terrain, objet du Titre Foncier n°3353 du cercle de Sikasso, d'une superficie d'un hectare 00 are 73 centiares.

La parcelle, sise à Bougoula-Hameau, est destinée à la construction du Musée du Balafon de Sikasso.

La réalisation du Musée du Balafon de Sikasso s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de sauvegarde et de promotion de notre riche patrimoine culturel.

Le Musée aura pour objectifs, d'étudier, de collecter et de conserver les variétés de balafon, conserver le patrimoine culturel immatériel lié au balafon, revitaliser les métiers liés à la confection de cet instrument de musique et de contribuer à l'enrichissement du potentiel touristique de la ville de Sikasso.

KOULOUBA, LE 15 OCTOBRE 2008

**LE SECRETAIRE GENERAL
DU GOUVERNEMENT**

Fousseyni SAMAKE